



# INFO-SYNDICALE

**Capsule #65 (Vos affaires syndicales!)**



---

## ***Bienvenue dans votre Info-Syndicale!***

*(Version écrite de la présentation originale de Roger Boudreau, président du **SEVL-SCFP-2815**)*

Cette semaine, l'employeur a lancé Rhéa, l'agent conversationnel destiné à répondre aux questions des employées et employés concernant leurs conditions de travail.

Bien que ce type d'outil puisse certainement être utile, nous tenons à rappeler que votre meilleure source d'information demeure toujours vos déléguées et délégués syndicaux. Ce sont eux qui connaissent votre convention collective, vos réalités de travail et les particularités de votre milieu. Lorsqu'un doute persiste, n'hésitez jamais à faire appel à eux.

---

Comme par les années passées, nous avons également convenu avec l'Employeur d'appliquer une trêve sur les délais prévus pour la remise de mesures disciplinaires et le dépôt de griefs. Cette trêve sera en vigueur du 24 juin au 6 septembre. Concrètement, cela signifie que les délais prévus à l'article 28 de notre convention collective seront suspendus, mais nos activités, elles, continueront.

---

Du côté de la médiation de griefs, qui vise les dossiers déposés avant février 2025, les travaux se sont poursuivis et plusieurs dossiers se sont même réglés. Un compte-rendu vous sera présenté au cours de l'été afin de vous informer de l'évolution du dossier.

---

Une autre rencontre officielle entourant la fusion entre la Région Ouest de Montréal et le Secteur Laurentien à Gatineau a également eu lieu cette semaine. Nous avons mutuellement fait des retours sur divers sujets et le dossier progresse.

---

Cette info-syndicale conclut notre rencontre hebdomadaire avant la pause estivale. Nous serons de retour dès le début septembre, mais cela ne veut pas dire que nous arrêterons de vous informer au courant de l'été.

À très bientôt tout le monde!